

# Communiqué de presse

Le 10 novembre 2025

Agir  
pour le  
logement

## **La FNAIM confirme sa position de première organisation patronale de la branche immobilier**

**Près d'un salarié de l'immobilier sur deux travaille dans une entreprise adhérente à la FNAIM. D'après les chiffres issus de la représentativité patronale 2025-2029, la FNAIM reste le premier employeur du secteur, avec un effectif de 48 290 salariés (soit 48,38 % du nombre total des salariés des organisations patronales reconnues représentatives). Une augmentation de plus de 5 000 salariés depuis la dernière mesure de 2021.**

**Cette reconnaissance consacre la FNAIM comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.**

« Cette nouvelle reconnaissance conforte la légitimité de la FNAIM à porter la voix de l'ensemble des professionnels de l'immobilier. Elle traduit la confiance de nos adhérents et notre engagement constant à défendre et valoriser leurs métiers », déclare Loïc CANTIN, Président de la FNAIM.

Ce résultat renforce la responsabilité de la Fédération dans un contexte où le secteur immobilier, essentiel à la cohésion économique et sociale du pays, fait face à de profonds défis : transition énergétique, accès au logement, équilibre du parc locatif...

Depuis 80 ans, la FNAIM fédère et représente les entreprises de l'immobilier (transaction, administration de biens, syndic). Elle agit au quotidien pour défendre les intérêts économiques et sociaux de la profession, tout en contribuant activement aux politiques publiques du logement. La diversité des métiers représentés à la FNAIM, associée à un nombre important de salariés est le gage d'une légitimité confortée et renforce son statut d'interlocuteur principal et naturel des pouvoirs publics.

**En revanche, la FNAIM appelle à un changement de doctrine des règles de la représentativité du décompte des entreprises**



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) – 01 41 05 02 02

La FNAIM déplore qu'au sein de la branche, les agents commerciaux puissent être considérés et comptabilisés comme des entreprises, au même titre que les titulaires des cartes professionnelles.

*« Contrairement à d'autres organisations, nous avons fait le choix de ne pas intégrer nos agents commerciaux dans le décompte de nos entreprises adhérentes, en raison de leur statut spécifique », souligne Loïc CANTIN.*

En effet, un agent commercial ou mandataire immobilier indépendant exerce son activité à son compte dans le cadre d'un mandat confié par un agent immobilier détenteur d'une carte professionnelle. Pour la FNAIM, ce statut particulier ne devrait pas permettre de les compter comme des entreprises à part entière.

*« Alors que les réglementations se multiplient et que le marché se transforme, notamment sous l'effet de la transition énergétique, le secteur de l'ancien montre des signes de reprise. Cette évolution traduit aussi une réalité de terrain : de nombreux professionnels choisissent aujourd'hui la solidité d'une structure établie, plutôt que l'exercice isolé, afin de mieux traverser les mutations en cours. » souligne Loïc CANTIN.*

ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



## Entamons une discussion !



@presidentfnaim  
@FNAIM

### À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. À travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02